

En ligne tous les mercredis

16 janvier 2013

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Réforme du marché du travail : les principaux points de l'accord](#)
- [Le déficit de l'Etat a dérapé de 1 milliard en 2012](#)
- [Chômage : des prévisions encore plus sombres](#)
- [La Banque de France confirme : c'est la récession !](#)
- [La France touchera 2,1 milliards d'euros de fonds structurels européens](#)
- [Près de 3 000 agences immobilières ont fermé leurs portes en 2012](#)
- [Le prix des biens de grande consommation enfle](#)
- [Livret A : le taux réduit à 1,75 % au 1<sup>er</sup> février](#)
- [Matignon signe une circulaire pour contenir les dérapages des dépenses](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Médicaments, arrêts maladie : coup de frein historique pour les dépenses de santé](#)
- [Frédéric van Rookeghem : Les bonnes recettes de la sécu pour baisser les dépenses de santé](#)
- [L'exit tax ne rapporte que 53 millions d'euros à l'Etat](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Virgin placé en redressement judiciaire](#)
- [Comment Costa Croisières a évité de payer des impôts en France](#)
- [Chute libre des ventes de PSA en 2012](#)
- [Fraudes : BNP Paribas visé par une enquête sur un produit d'épargne](#)
- [Renault : suppression de 7 500 postes en France d'ici 2016](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-et-Marne : la base de Jablines dans le viseur du fisc](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Didier Migaud demande plus d'efforts sur la dépense publique](#)
- [Jean-Louis Borloo : « Changez de stratégie, M. le président ! »](#)
- [NKM dénonce une manifestation d'abus fiscal](#)

## TEXTES LEGISLATIFS ET

### REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en juin 2012](#)
- [Rapport sur l'État actionnaire](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Réforme du marché du travail : les principaux points de l'accord

Le 11/01, après 3 mois de négociation, syndicats et patronat sont parvenus à un accord en 2 volets : flexibilité pour les entreprises et sécurisation de l'emploi. Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 6 ou le 13 mars, puis examiné par le Parlement en vue d'une promulgation fin mai. Les principaux points :

#### PREMIER VOLET : FLEXIBILITE POUR LES ENTREPRISES

**01)- Accords « de maintien dans l'emploi »** : en contrepartie de l'engagement de ne pas licencier, une entreprise en difficulté pourra conclure un accord majoritaire pour « ajuster » le temps de travail et les rémunérations, sans passer par un plan social, si elle licencie au moins 10 salariés refusant ces changements. Durée : 2 ans maximum. Quand l'entreprise ira mieux, elle devra « partager le bénéfice économique » de l'accord avec les salariés.

**02)- Des plans sociaux facilités**, qui seront « fixés » (procédure et contenu) soit par accord majoritaire avec les syndicats, soit par une homologation administrative dans les 21 jours, avec des délais de contestation maximum préétablis.

**03)- Restructurations facilitées** : avec mobilité interne obligée (à salaire ou classification maintenus) si un accord d'entreprise l'organise (conditions d'éloignement, etc.). En cas de refus, il y aura licenciement pour « motif personnel ».

**04)- Pour les licenciements individuels** : en cas d'accord en conciliation aux Prud'hommes, sera établie une « indemnité forfaitaire » à l'ancienneté (plafonnée à 14 mois de salaire pour 25 ans). S'il n'y a pas de conciliation, le juge restera souverain.

**05)- Prescription des contestations de licenciement après 2 ans** (3 ans pour les litiges sur les salaires).

**06)- Pour les entreprises de moins de 50 salariés** : expérimentation du recours direct au CDI intermittent, alternant périodes travaillées ou non, dans trois secteurs.

**07)- L'entreprise peut « privilégier »**, dans « l'ordre des licenciements » économiques, la « compétence professionnelle ».

**08)- Fermeture de sites rentables** : le texte énonce qu'« il convient d'envisager la recherche de repreneurs dès l'annonce du projet de fermeture » d'un site. Il n'y a toutefois pas d'obligation.

#### DEUXIEME VOLET : SECURISATION DES SALARIES ET DES CHOMEURS

**01)- Surcotation chômage patronale sur les CDD de « surcroît d'activité »**. Cette surcotation dépend de la durée du CDD. En échange, il y aura exonération de 3 à 4 mois (selon la taille de l'entreprise) pour l'embauche d'une personne de moins de 26 ans en CDI, et les CDI pour les intérimaires à définir par la branche. Juillet 2013.

**02)- Accès généralisé à une complémentaire santé collective** (financée pour moitié par l'employeur) avec un panier « minimum ». Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**03)- « Droits rechargeables à l'assurance-chômage »** pour que les chômeurs conservent une partie de leurs reliquats. Cette mesure sera intégrée à la renégociation en 2013 de la convention Unedic. S'y ajoute le maintien des droits santé et prévoyance pendant 12 mois pour les chômeurs (d'ici 1 à 2 ans).

**04)- Temps partiels** : minimum de 24 heures par semaine, sauf cas particuliers, avec possibilité de lissage sur l'année.

**05)- « Mobilité volontaire sécurisée »** : Cela signifie qu'avec l'accord de l'employeur, les salariés (des entreprises de plus de 300 personnes, avec 2 ans d'ancienneté) peuvent « découvrir un emploi dans une autre entreprise », avec l'assurance du retour.

**06)- « Compte personnel de formation »**, transférable et alimenté à raison de 20h/an dans la limite de 120h. Ce compte sera utilisable par les chômeurs. Horizon : 6 mois.

**07)- Voix délibérative pour 1 à 2 salariés dans les organes de décision des grands groupes** (5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde).

**08)- Accès des représentants de salariés à une « base de données unique »** (investissements, rémunérations, flux financiers, sous-traitance, etc.) pour « anticiper », grâce à un « dialogue renforcé », les évolutions. Horizon 1 an.

[Retour au sommaire](#)

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20130112.OBS5217/reforme-du-marche-du-travail-les-principaux-points-de-l-accord.html#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20130112](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20130112.OBS5217/reforme-du-marche-du-travail-les-principaux-points-de-l-accord.html#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20130112)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 12/01/2013)

#### ● Le déficit de l'Etat a dérapé de 1 milliard en 2012

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, et Jérôme Cahuzac, ministre du budget, ont annoncé, le 14/01, que le déficit budgétaire devrait s'élever à 87,2 milliards d'euros en 2012. Un résultat supérieur de 1 milliard d'euros aux estimations inscrites dans la dernière loi de finances rectificative (86,2 milliards d'euros). La raison ? Des recettes fiscales, moins fortes que prévues, qui s'élèvent à 283,5 milliards d'euros, en retrait de 1,2 milliard par rapport aux prévisions de la loi de finances. **Bercy** : « *[Cela est dû à un] repli plus marqué qu'attendu des rentrées de TVA en fin d'année. [...] Les résultats sont en revanche meilleurs qu'escompté en matière d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu* ». Le déficit de l'Etat, lui, a été « *strictement maîtrisé* ». Selon **L'expansion** : « *Les dépenses de l'Etat hors charge de la dette et pensions de retraite sont inférieures de 1,2 milliard d'euros par rapport à la loi de finances rectificative. La charge de la dette a été finalement inférieure de 2,5 milliards à la prévision, conséquence des conditions de financement toujours extrêmement favorables dont bénéficie la France* ». Ainsi, les dépenses de l'Etat connaîtront une baisse « *historique* » de 0,3 milliard d'euros en 2012 par rapport à 2011. Messieurs **Moscovici** et **Cahuzac** déclarent, dans un communiqué, que « *ce résultat confirme ainsi les grandes lignes de la prévision de déficit public pour 2012 à 4,5 % du PIB* ». Le chiffre définitif du déficit sera connu le 29 mars.

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-deficit-de-l-etat-a-derape-de-1-milliard-en-2012\\_368491.html#xtor=AL-189](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-deficit-de-l-etat-a-derape-de-1-milliard-en-2012_368491.html#xtor=AL-189)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) 14/01/2013)

#### ● Chômage : des prévisions encore plus sombres

L'Unedic a revu à la hausse ses prévisions sur le nombre de demandeurs d'emploi. Ceux-ci seraient 178 800 en plus en 2013, venant s'ajouter aux 322 400 supplémentaires de 2012. En cause : une croissance quasi nulle qui pèse sur l'emploi. « *Conséquence, l'Unedic s'attend à un déficit de 2,7 milliards d'euros pour 2012 (contre 2,6 milliards estimés lors de la dernière prévision) et de 5 milliards pour 2013 (contre 4,1 milliards anticipés jusque-là)* », note **Le Figaro**.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/01/14/09005-20130114ARTFIG00490-chomage-des-previsions-encore-plus-sombres.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 14/01/2013)

#### ● La Banque de France confirme : c'est la récession !

Pour la Banque de France (BdF), la France est entrée en « *légère récession* » fin 2012 en France avec une baisse de 0,1 % de l'activité économique au 4<sup>ème</sup> trimestre, après un recul équivalent estimé pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

- **Nb** : Une récession est techniquement définie comme au moins deux trimestres consécutifs de contraction du PIB.

[http://www.challenges.fr/economie/20130110.CHA5000/la-banque-de-france-confirme-c-est-la-recession.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130110](http://www.challenges.fr/economie/20130110.CHA5000/la-banque-de-france-confirme-c-est-la-recession.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130110)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 10/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La France touchera 2,1 milliards d'euros de fonds structurels européens

Le 09/01, Bernard Cazeneuve, ministre délégué aux affaires européennes, a annoncé que la France devrait bénéficier en 2013 de 2,1 milliards d'euros de fonds structurels au titre du pacte de croissance adopté au sommet européen de juin. **M. Cazeneuve** : « *Les projets appelés à bénéficier de ces fonds portent notamment sur les domaines de la recherche et de l'innovation, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou encore de l'ingénierie financière au profit des PME. [...] En outre, un travail est en cours, avec le ministère de l'éducation nationale, pour identifier les possibilités de réaffecter des fonds vers des projets de*

numérisation dans les écoles ». « La recapitalisation de la BEI (banque européenne d'investissement), à laquelle la France versera une contribution de 1,6 milliard au cours du premier trimestre, devrait générer 7 milliards d'euros de prêts en France, par an, de 2013 à 2015, soit une hausse de 50 % par rapport à 2012 », précise **Le Monde**.

- **M. Cazeneuve** : « Des mesures ont été prises pour permettre à certaines catégories d'établissements, tels que les universités et les hôpitaux, de recourir aux financements de la BEI, alors qu'ils ne pouvaient le faire jusqu'alors ».

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/01/09/la-france-touchera-2-1-milliards-d-euros-de-fonds-structurels-europeens\\_1814558\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/01/09/la-france-touchera-2-1-milliards-d-euros-de-fonds-structurels-europeens_1814558_3214.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 09/01/2013)

#### ● Près de 3 000 agences immobilières ont fermé leurs portes en 2012

Le 08/01, Jean-François Buet, président de la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier), a déclaré que 3 000 agences immobilières (sur un total de 30 000) ont fermé leurs portes en 2012. Ce qui représente 10 000 emplois (sur un total de 80 000). Le nombre de transactions de logements anciens en 2012 a été de 655 000, contre 805 000 en 2011. **M. Buet** : « C'est une chute extrêmement forte, plus importante que celle qui a suivi la crise des 'subprimes' ». La Fnaim prévoit une stabilisation des prix en 2013 et au maximum une baisse de 2 % par rapport à 2012.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/01/08/97002-20130108FILWWW00456-perte-de-10000-emplois-et-de-3000-agences-immobilieres-en-2012.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 08/01/2013)

#### ● Le prix des biens de grande consommation enfle

Pour l'observatoire national de Familles rurales, le panier moyen du consommateur augmente régulièrement. Après une hausse de 4,4 % en 2011, il a crû de 3,49 % entre janvier et novembre 2012, atteignant ainsi « un record historique » depuis 2006, à 138,63 euros en novembre. D'après Familles rurales, le panier est constitué de 35 produits de consommation courante (eaux, biscuits, jus de fruits, desserts, confiture, produits laitiers, lessive...), et a progressé de 1,37 % entre 2011 et 2012 et de 5,6 % depuis 2006. **Familles rurales** : « Tous les panels sont en augmentation, les marques nationales, les marques de distributeur et les premier prix ». Dans son panel, Familles rurales compare les prix par type de magasins (hyper, supermarchés, magasins de proximité et hard-discount), mais aussi par type de produits (marques nationales, marques de distributeurs, «premier prix»). En 2012, les plus fortes hausses de prix ont eu lieu dans les supermarchés, même si c'est là que les marques nationales restent les moins chères.

<http://www.lefigaro.fr/conso/2013/01/10/05007-20130110ARTFIG00364-le-prix-des-biens-de-grande-consommation-enfle.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 10/01/2013, Mathilde Golla)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Livret A : le taux réduit à 1,75 % au 1er février

**Pierre Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances, a entendu l'avis de la Banque de France : « Je suivrai cette recommandation et le taux du livret A sera bien à 1,75 ». Le taux actuel est de 2,25 %. « Mécaniquement, le rendement d'un des placements préférés des Français aurait dû reculer à 1,5 %. La faible inflation (1,2 %, hors tabac, en 2012) y est pour beaucoup. Son taux est pris en compte dans le calcul de celui du Livret A », note **Le Parisien**. Cependant, prenant en compte le fait qu'il y avait « quand même un souci des Français par rapport à leur pouvoir d'achat », **M. Moscovici** a décidé de rajouter « un coup de pouce de 0,5 % ». **Christian Noyer**, gouverneur de la Banque de France, soucieux « d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris », avait choisi, pour sa part, de déroger à la baisse mécanique, « comme il y est autorisé au nom de circonstances exceptionnelles ».

<http://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/livret-a-le-taux-sera-bien-reduit-a-1-75-au-1er-fevrier-15-01-2013-2482743.php#xtor=EREC-109---1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 15/01/2013, C.G.)

### ● Matignon signe une circulaire pour contenir les dérapages des dépenses

Lundi 14/01, **Jean-Marc Ayrault**, 1<sup>er</sup> ministre, a signé une circulaire qui prévoit une série de mesures destinées à limiter le risque de dépassement concernant les dépenses en 2013.

- **Jérôme Cahuzac**, ministre du budget : « *[Cette circulaire contient] un principe d'auto-assurance. Si des dépenses dérapent ou si des mesures nouvelles sont engagées par un ministre, il revient à ce même ministre de les compenser par des économies. [Par ailleurs,] aucune nouvelle dépense ne pourra être financée par une augmentation de recettes, qu'il s'agisse de l'augmentation de taxes existantes ou de nouvelles taxes. [Enfin, la circulaire prévoit que le] recours aux niches fiscales ne peut venir en substitution d'une dépense budgétaire et doit de toute façon être compensé par la diminution d'une autre dépense fiscale. [Il s'agit d'un] signal très fort du premier ministre en matière de gestion responsable des dépenses. [...] Cela démontre notre volonté de tenir à nouveau scrupuleusement nos objectifs de dépenses cette année. Il n'y aura pas de dérapage en 2013 ».*

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/01/14/matignon-signe-une-circulaire-pour-contenir-le-derapage-des-dépenses\\_1816965\\_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20130115-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/01/14/matignon-signe-une-circulaire-pour-contenir-le-derapage-des-dépenses_1816965_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130115-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 15/01/2013)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

#### ● Médicaments, arrêts maladie : coup de frein historique pour les dépenses de santé

Les chiffres que l'Assurance-maladie vient de publier sont « spectaculaires ». Ils montrent que les dépenses de soins de villes ont augmenté très faiblement en 2012, et que les remboursements de médicaments et les indemnités journalières versées aux salariés en arrêt de travail sont en recul.

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202486748686-medicaments-arrets-maladie-coup-de-frein-historique-pour-les-dépenses-de-sante-526516.php>

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 09/01/2013, Vincent Collen)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Frédéric van Rookeghem : Les bonnes recettes de la sécu pour baisser les dépenses de santé

**M. van Rookeghem**, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, a accordé un entretien au magazine Challenges : « *Nous commençons en effet 2013 avec une base de dépenses saine. Nous avons enregistré en 2012 le rythme d'évolution des dépenses de santé le plus bas jamais atteint depuis 1995. Cela nous permet d'être à 350 millions d'euros de moins que l'objectif fixé dans la loi de financement de la Sécurité sociale (ONDAM). Il y a plusieurs raisons à cela : les remboursements de soins dispensés en ville ont faiblement progressé et de gros efforts ont été menés sur le médicament. Les baisses des tarifs des actes de radiologie ont aussi contribué à renverser la tendance. Idem, du côté des actes de biologie. Enfin, nous enregistrons aussi un recul des arrêts maladie, le nouveau mode de calcul entré en vigueur en 2010 produit ses effets, tout comme notre politique de contrôle des abus. [...] Les dépenses de médicaments délivrés en pharmacie ont diminué de 1,5 %, ces derniers mois, c'est important. Certes, cela est dû aux baisses de tarifs décidées par le gouvernement mais pas seulement. Cela s'explique aussi par un ralentissement des prescriptions. Ces dernières années, nous avons mené auprès des médecins de nombreuses actions d'optimisation et de recours à la juste prescription. Le travail des 1 200 délégués de l'Assurance Maladie qui vont voir les médecins, leur apportent de l'information sur les produits de santé, leur transmettent des recommandations de bonnes pratiques porte ses fruits. Par ailleurs, le recours aux génériques s'est aussi fortement développé. Nous avons atteint 84 % de taux de substitution à la fin de l'année 2012 grâce à la mise en place du dispositif tiers-payant contre génériques ».* Concernant la manifestation du 10 /01 des taxis contre une modification de la loi concernant le transport de malades : « *Le transport de malades est un poste clef de dépenses puisqu'il pèse dans les comptes entre 3 à 3,5 milliards d'euros par an. Nous avons réussi à ralentir sa progression ces dernières années, car dans les années 2000, il augmentait de près de 10 % par an. Aujourd'hui, on est plutôt entre 3 à 4 % supplémentaires par an, sachant que la majorité des transports en ambulance ou en taxis restent prescrits par l'hôpital. Notre action consiste à*

veiller à ce que la prescription soit pertinente et que le bon mode de transport soit prescrit. Par ailleurs, l'Assurance Maladie et les ARS ont déployé des contrats avec les établissements hospitaliers dans l'objectif de réduire les dépenses. Chaque caisse négocie des ristournes au niveau départemental avec les compagnies de taxi... Mais là encore, nous menons des actions pour ajuster les prescriptions ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130111.CHA5046/les-bonnes-recettes-de-la-securite-sociale-pour-baisser-les-depenses-de-sante.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130111](http://www.challenges.fr/economie/20130111.CHA5046/les-bonnes-recettes-de-la-securite-sociale-pour-baisser-les-depenses-de-sante.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130111)

Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 11/01/2013, Fanny Guinochet)

#### ● **L'exit tax ne rapporte que 53 millions d'euros à l'Etat**

L'"exit tax", dont le but est d'imposer les revenus du patrimoine des contribuables aisés cherchant à s'expatrier pour échapper à l'impôt en France, a été instaurée en avril 2012 avec une application rétroactive à partir de mars 2011. Selon **Les Echos** : « *Seules 128 déclarations de plus-values ont été réalisées entre mars 2011, date d'entrée en vigueur de la loi, et décembre 2011, ce qui fait apparaître une plus-value latente moyenne de plus de 10 millions d'euros par déclaration. Ces chiffres sont à rapprocher des données de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui font état d'environ 700 à 800 départs chaque année, pour 300 retours* ». Le rendement de l'"exit tax" pour l'Etat a été chiffré à 53 millions en 2012, et devrait rapporter 62 millions en 2013, selon les documents budgétaires.

[http://www.challenges.fr/economie/20130111.CHA5025/l-exit-tax-ne-rapporte-que-53-millions-d-euros-a-l-etat.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130111](http://www.challenges.fr/economie/20130111.CHA5025/l-exit-tax-ne-rapporte-que-53-millions-d-euros-a-l-etat.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130111)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 11/01/2013)

### **LA VIE DES ENTREPRISES**

#### ● **Virgin placé en redressement judiciaire**

Le 14/01, le tribunal de commerce de Paris a placé Virgin Megastore en redressement judiciaire. D'après le *JDD*, le spécialiste des loisirs créatifs Cultura, qui compte une cinquantaine d'enseignes en France, serait intéressé par Virgin Megastore.

<http://www.lejdd.fr/Economie/Entreprises/Actualite/Virgin-place-en-redressement-judiciaire-585990>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 14/01/2013)

#### ● **Comment Costa Croisières a évité de payer des impôts en France**

En l'espace de six ans, la société Costa Croisières, qui opère dans plusieurs pays européens, n'a payé ni TVA ni impôt sur les sociétés en France. La brigade financière a réalisé une perquisition au siège français de l'entreprise, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), en juillet 2012. D'après **une porte-parole de Costa Croisières** : « *Leur démarche a été motivée par notre changement de statut de filiale à celui de succursale, en 2006* ». Un changement de statut qui a permis de faire remonter vers la maison mère, basée à Gênes, la totalité du chiffre d'affaires enregistré dans l'Hexagone lors d'une vente réalisée soit directement sur Internet, soit via des revendeurs. Toujours selon la même porte-parole de Costa Croisières : « *Cette disposition est légale. Elle s'applique à toutes les entreprises maritimes ou aériennes en fonction d'accords européens signés entre les Etats. Il est évident que nous ne fraudons pas le fisc. Nous bénéficions d'un dispositif avantageux autorisé par la loi* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/comment-costa-croisieres-a-evite-de-payer-des-impots-en-france\\_367516.html#xtor=AL-189](http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/comment-costa-croisieres-a-evite-de-payer-des-impots-en-france_367516.html#xtor=AL-189)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/01/2013, Emmanuel Paquette)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Chute libre des ventes de PSA en 2012**

PSA a subi une baisse de 16,5 % de ses ventes de véhicules et éléments détachés, à 2,965 millions d'unités. Sur les seuls véhicules montés, la contraction atteint - 8,8 % à 2,82 millions d'unités. La différence entre les deux chiffres provient notamment de l'arrêt des activités avec l'Iran. La part de véhicules montés vendus hors d'Europe représente 38 % contre 33 % en 2011. **PSA** : « *La baisse des ventes du groupe reflète la crise qui frappe le marché automobile européen* » (- 13,3 % en France, - 14,9 % en Espagne, - 20,9 % en Italie).

**Frédéric Saint-Geours**, directeur général des marques, attend une année 2013 « encore difficile en Europe », mais estime que PSA dispose des véhicules « innovants et attractifs » pour y faire face.

« En ce qui concerne les prévisions, PSA redoute une contraction de 3 à 5 % du marché automobile européen cette année, mais compte sur ses lancements et sa montée en gamme pour bien se comporter. En Chine, le groupe se dit "solidement positionné pour poursuivre sa progression dans un marché où la croissance restera soutenue en 2013", tandis qu'en Amérique latine, la croissance devrait faire son retour. En Russie, dans un marché en croissance de l'ordre de 5 %, PSA va poursuivre sa stratégie de développement avec quatre lancements après 6 en 2012 », explique **le JDD**.

<http://www.lejdd.fr/Economie/Entreprises/Actualite/Chute-libre-des-ventes-de-PSA-en-2012-585106>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 09/01/2013)

#### ● **Fraudes : BNP Paribas visé par une enquête sur un produit d'épargne**

Suite à la plainte d'un souscripteur, le service de la répression des fraudes mène l'enquête chez BNP Paribas. L'origine de l'affaire : un placement proposé en 2001 par BNP Paribas, qui promettait aux épargnants de récupérer le capital investi au bout de 10 ans et promettait « la possibilité de tripler [son] capital en 10 ans », avec Jet 3, un fonds commun de placement. Or, le plaignant a investi 600 000 francs en 2001 (91 469 euros) dans ce produit, et son investissement ne vaut plus que 83 054 euros dix ans plus tard, après décompte des frais de gestion. D'après un rapport de la direction départementale de la protection des populations, service de la répression des fraudes, sollicité par le parquet : « Les allégations présentes dans la brochure publicitaire [...] affirmant que ce placement financier est assorti de la garantie de récupérer le capital investi quoi qu'il arrive sont trompeuses. Dans aucun document, il n'est explicitement indiqué que le montant garanti à la fin du contrat n'est pas égal au montant investi par le consommateur mais à cet investissement déduction faite des frais perçus par les sociétés du groupe BNP Paribas ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/09/fraudes-bnp-paribas-vise-par-une-enquete-sur-un-produit-d-epargne\\_1814488\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/09/fraudes-bnp-paribas-vise-par-une-enquete-sur-un-produit-d-epargne_1814488_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 09/01/2013)

#### ● **Renault : suppression de 7 500 postes en France d'ici 2016**

- **Dernière minute** : La direction de Renault prévoit de supprimer 7 500 postes en France d'ici 2016.

[Retour au sommaire](#)

### **LA VIE DES DEPARTEMENTS**

#### ● **Seine-et-Marne : la base de Jablines dans le viseur du fisc**

Le 29/01/12, la base de Jablines fera l'objet d'un contrôle fiscal. Motif ? Les activités dispensées sur une base de loisirs sont-elles de nature commerciale ? L'administration fiscale reproche au syndicat mixte qui gère la base (SMEAG) de ne pas reverser une partie de ses recettes au titre de la TVA. **Christian Marchandeu** (SE), maire d'Annet-sur-Marne et président du SMEAG : « Le fisc nous a appris au début de l'année 2012 qu'il considérait que la base exerçait une activité commerciale qui, à ce titre, était assujettie à la TVA. [...] Ce qui est inouï, c'est que vous avez une base de loisirs, gérée directement par les collectivités publiques et qui s'adresse au plus grand nombre, à laquelle s'attaque le fisc. Et à quelques kilomètres à peine, vous avez Disneyland Paris, qui appartient à un groupe privé mondial et qui bénéficie de taux de TVA réduits ». Mais les bases de loisirs sont bien assujetties partiellement à la TVA. **Le directeur de la base de loisirs de Cergy** : « Nous le sommes pour les prestations purement commerciales, telles que le stationnement, l'hébergement ou la restauration, mais pas sur les activités de loisirs ou dirigées vers les enfants » - c'est bien ce que prévoit l'article 261 du Code général des impôts dans son alinéa relatif aux « organismes d'utilité générale ». A Jablines, c'est sur l'ensemble des recettes, y compris la billetterie, que le fisc réclame le remboursement de la TVA. Le problème pourrait être résolu à la fin du mois avec la remise du rapport du conseil général, puis par les explications des services fiscaux.

En attendant, pour faire preuve de bonne volonté, le SMEAG a versé 191 600 € de TVA au fisc en 2012.

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/la-base-de-jablins-dans-le-viseur-du-fisc-09-01-2013-2465437.php>

(Sources : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 09/01/2013, Grégory Plesse)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Didier Migaud demande plus d'efforts sur la dépense publique

Jeudi 10/01, **Didier Migaud**, premier président de la Cour des comptes, a appelé le gouvernement à « *faire porter davantage sur la dépense publique* » les efforts de redressement budgétaire en 2013 : « *Dans le redressement à conduire, une priorité claire doit être donnée au levier dépenses par rapport au levier recettes. [La Cour] appelle aujourd'hui, compte tenu des mesures déjà prises depuis trois ans, à ce que l'effort de redressement qui reste encore à faire soit assuré par une baisse du poids des dépenses publiques. [La France doit] soumettre les politiques publiques à des évaluations plus systématiques et plus régulières* », avant de citer la procédure de « *modernisation de l'action publique* » (MAP), mise en place en décembre par le gouvernement afin de trouver des économies supplémentaires. **M. Migaud** a également appelé à ce que l'Etat ne soit pas le seul à faire des économies, mais aussi « *tous les acteurs de la dépense publique* », opérateurs de l'Etat, administration de sécurité sociale et collectivités territoriales.

[http://www.challenges.fr/economie/20130110.CHA5016/didier-migaud-demande-plus-d-efforts-sur-la-depense-publique.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130110](http://www.challenges.fr/economie/20130110.CHA5016/didier-migaud-demande-plus-d-efforts-sur-la-depense-publique.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130110)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 10/01/2013)

### ● Jean-Louis Borloo : « *Changez de stratégie, M. le président !* »

**Jean-Louis Borloo**, président de l'UDI, a accordé un entretien au Figaro : « *Le président de la République vient de découvrir que les arbres ne grimpent pas au ciel et que, forcément, un jour, la courbe du chômage va se stabiliser, voire s'inverser. Mais, pour cela, il faut mettre en œuvre les bonnes mesures. Il est très préoccupant de constater que, non seulement ces mesures ne sont pas lancées, mais que de surcroît les choix effectués aggravent encore la situation. [...] On aurait pu s'attendre à une politique de relance fiscale, budgétaire, normative du secteur du bâtiment. Ils ont fait exactement l'inverse: arrêt des aides dispositifs sur la construction privée, aucun système de financement à long terme du logement social et une dernière hausse de la TVA, qui porte l'augmentation à 100 % en un an. Résultat, le mois dernier, les mises en chantier ont reculé de 28 %. Autre exemple avec le coup d'arrêt porté aux chèques emploi service universel. Un saccage pour le secteur des services à la personne qui est le plus créateur d'emplois ces cinq dernières années. Dans le même temps, le gouvernement a augmenté les charges qui pèsent sur les entreprises de 30 milliards d'euros, accélérant la destruction d'emplois et l'exode de nos talents. Il est difficile, dans un monde ouvert, d'être à la fois ceux qui taxent le plus et ceux qui sont les plus désagréables à l'égard des dirigeants économiques, des industriels étrangers, de nos talents économiques, scientifiques et artistiques* ». Un conseil à M. Hollande ? « *De grâce, changez de stratégie, d'état d'esprit, de logiciel. Changez d'équipe, s'il le faut. [...] Aujourd'hui, huit mois après la présidentielle, tout nouveau chômeur est de la responsabilité de François Hollande et de Jean-Marc Ayrault. Ils ne peuvent plus invoquer l'héritage. [...] Pourquoi Jean-Marc Ayrault s'obstine-t-il à prendre des mesures néfastes pour l'emploi ? Cela dépasse l'entendement. Je l'interpelle pour en débattre publiquement avec lui* ».

- L'entretien dans son intégralité, par Jean-Baptiste Garat :

<http://www.lefigaro.fr/politique/2013/01/08/01002-20130108ARTFIG00635-la-courbe-du-chomage-devrait-deja-etre-inversee.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 08/01/2013, Jean-Baptiste Garat)

[Retour au sommaire](#)

### ● NKM dénonce une manifestation d'abus fiscal

**Nathalie Kosciusko-Morizet** (UMP) s'exprime dans une tribune publiée dans Le Monde du 11/01/13. Elle estime qu'« *accroître les prélèvements sans entreprendre un mouvement de réduction des déficits de la même ampleur est une manifestation d'abus fiscal* », et demande

aux socialistes de s'en remettre « au principe de réciprocité » pour atteindre un juste équilibre fiscal. Selon elle, cette « réciprocité n'est pas respectée [...] quand un Etat exige des efforts de ses contribuables sans les appliquer à ses propres dépenses », et accuse les socialistes de créer « des inégalités compensatrices » en ne fixant pas de limites à l'impôt : « A leurs yeux, il n'existe aucune limite. Des revenus peuvent être frappés par l'impôt à 75%, 100 % voire davantage. Quand celui qui donne a le sentiment de ne plus recevoir, il commence à s'extraire du tissu social. C'est une perte collective qui se produit. [...] Cela vaut du pauvre comme du riche. De l'ouvrier à qui l'on demande de la patience en vertu de promesses qu'on ne réalise pas. Ou de l'entrepreneur à qui l'on n'offre pas les conditions favorables au développement de son entreprise, dont on attend pourtant la croissance et l'emploi. [...] Il faudra bien que le président apprenne à redonner un sens à son action. Qu'il cesse de pourchasser et de diaboliser quelques contribuables pour l'exemple en les jetant en pâture [...], qu'il apprenne à revenir aux principes de réciprocité sans lesquels nous ne rebâtirons pas notre corps social, et sans lesquels il n'y a ni justice ni équité ».

[http://www.liberation.fr/politiques/2013/01/10/nkm-denonce-une-manifestation-d-abus-fiscal\\_873009](http://www.liberation.fr/politiques/2013/01/10/nkm-denonce-une-manifestation-d-abus-fiscal_873009)

(Source : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 10/01/2013)

### TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

#### ● Les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en juin 2012

- **Présentation par le ministère du travail** : « En juin 2012, 463 800 demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B ou C) sont sortis des listes de Pôle emploi. Parmi eux, 44,5 % ont repris un emploi. Cette part a diminué de 2,8 points par rapport à mars 2012 (- 2,4 points sur un an).

Au total, 4,3 % des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B ou C au 31 mai 2012 sont sortis des listes au cours du mois de juin 2012 pour reprendre un emploi. Ce taux de reprise d'emploi a diminué de 0,2 point par rapport à mars 2012 (- 0,3 point sur un an).

Parmi les demandeurs d'emploi ayant repris un emploi en juin 2012, 44,5 % ont accédé à un contrat à durée indéterminée ou à un contrat à durée déterminée de 6 mois ou plus, et 81,9 % étaient toujours en emploi en septembre 2012, soit trois mois après leur reprise d'emploi ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-001-les-sortants-des-listes,15795.html>

- **Les chiffres de la Dares (5 pages)** :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-001.pdf>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 09/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Rapport sur l'État actionnaire

- **Présentation par le ministère de l'Economie et des Finances** : « L'État actionnaire a poursuivi en 2011 la gestion active de ses participations, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et malgré un contexte économique peu porteur. Cette gestion s'est traduite notamment par la privatisation d'entreprises comme l'Adit, en février 2011, et les Thermes nationaux d'Aix les Bains, en mars – ces entreprises voyant leur développement industriel et commercial renforcé par l'entrée dans leur capital d'un actionnaire privé.

Dans un contexte de marchés financiers orientés à la baisse, le portefeuille de participations cotées de l'État représente au 31 août 2012 un volume de 60 Md€ de capitalisation boursière (contre 69 Md€ au 1<sup>er</sup> septembre 2011), soit 10 % de la capitalisation boursière du CAC 40 (contre 11 % au 1<sup>er</sup> septembre 2011).

Le présent document constitue la douzième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation

publique en 2011 et depuis le début de l'année 2012. La seconde partie du rapport présente en détail la situation financière et la stratégie économique des principales participations de l'État ».

[http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports\\_sur\\_l\\_etat/rapport\\_de\\_l\\_etat\\_ac9656](http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656)

1)- Panorama général (43 pages) :

[http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports\\_sur\\_l\\_etat/rapport\\_de\\_l\\_etat\\_ac9656/downloadFile/attachedFile/1-Panorama\\_2012.pdf?nocache=1351692658.56](http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656/downloadFile/attachedFile/1-Panorama_2012.pdf?nocache=1351692658.56)

2)- Les fiches entreprises (106 pages) :

[http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports\\_sur\\_l\\_etat/rapport\\_de\\_l\\_etat\\_ac9656/downloadFile/attachedFile\\_1/2-Fiches\\_entreprises.pdf?nocache=1351692690.29](http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656/downloadFile/attachedFile_1/2-Fiches_entreprises.pdf?nocache=1351692690.29)

3)- Comptes combinés (101 pages) :

[http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports\\_sur\\_l\\_etat/rapport\\_de\\_l\\_etat\\_ac9656/downloadFile/attachedFile\\_2/3-Comptes\\_combines.pdf?nocache=1351692752.24](http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656/downloadFile/attachedFile_2/3-Comptes_combines.pdf?nocache=1351692752.24)

4)- Les annexes (13 pages) :

[http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports\\_sur\\_l\\_etat/rapport\\_de\\_l\\_etat\\_ac9656/downloadFile/attachedFile\\_3/4-Annexes.pdf?nocache=1351692824.8](http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656/downloadFile/attachedFile_3/4-Annexes.pdf?nocache=1351692824.8)

(Source : [www.ape.minefi.gouv.fr](http://www.ape.minefi.gouv.fr) du 07/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.**

En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)